

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
 RÉCLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
 {Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 {Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 17 Novembre.

Déclaration ministérielle.

Lue à la Chambre des députés, par M. Gambetta président du conseil et au Sénat par M. Cazot, à la séance du 15 novembre.

Messieurs,

Pour la troisième fois, depuis 1875, le suffrage universel, dans la plénitude de sa souveraineté, vient de signifier sa double volonté d'affermir la République et de l'entourer d'institutions démocratiques.

Appelé par la confiance de M. le président de la République à former une administration nouvelle, nous n'avons pas d'autre programme que celui de la France.

Elle a réclamé, comme instrument par excellence d'une politique graduellement, mais sagement réformatrice, la constitution d'un gouvernement uni, dégagé de toutes les conditions subalternes de division et de faiblesse, toujours prêt à débattre les intérêts de la nation devant les élus, et à leur rendre compte de ses actes, sachant inspirer à tous les degrés de la hiérarchie des services publics, le respect, l'obéissance et le travail. (Applaudissements.)

Elle compte trouver dans les deux Assemblées une majorité confiante et libre pour soutenir le gouvernement, et, pour le servir, une administration disciplinée, intègre et fidèle, soustraite aux influences personnelles comme aux rivalités locales et uniquement inspirées par l'amour du devoir et de l'Etat. (Applaudissements.)

Elle a marqué, en vue d'assurer les réformes, sa volonté de mettre par une révision sagement limitée des lois constitutionnelles, l'un des pouvoirs essentiels du pays en harmonie plus complète avec la nature démocratique de notre so-

ciété. (Très bien ! très bien ! Applaudissements.)

Et nous, pour lui obéir, nous vous proposons : de réorganiser nos institutions judiciaires ;

De poursuivre avec persévérance l'œuvre de l'éducation nationale, si bien commencée par vos devanciers, (Marques d'assentiments) ; de reprendre et de compléter, sans perte de temps, notre législation militaire, (Très bien ! très bien !)

De rechercher, sans porter atteinte à la puissance défensive de la France, les meilleurs moyens de réduire dans les armées de terre et de mer, les charges du pays et d'alléger, sans compromettre nos finances, celles qui pèsent sur l'agriculture. (Très bien ! très bien !)

De fixer, par des traités, le régime économique de nos diverses industries, et de donner à nos moyens de production, de transport et d'échange, une impulsion plus active, un développement toujours croissant ;

De favoriser, avec la sollicitude qui s'impose aux représentants de la démocratie, et dans un esprit vraiment pratique de justice et de solidarité, les institutions de prévoyance et d'assistance sociale (Applaudissements) ;

D'assurer par la stricte application du régime concordataire, le respect des pouvoirs établis dans les rapports des Eglises avec l'Etat (nombreuses marques d'approbation) ;

Enfin, en protégeant les libertés publiques, de maintenir avec fermeté l'ordre au dedans, et avec dignité la paix au dehors.

Messieurs,

Cette série de réformes remplira toute la durée de législature. Pour les mener à bonne fin et pour ne pas rester au-dessous de la tâche que notre patriotisme nous a fait un devoir d'assumer, nous avons besoin de la pleine et entière confiance des républicains de cette Assemblée.

Nous la réclamons hautement, et nous comptons sur leur concours.

Nous nous présentons aux mandataires du peuple avec la résolution de mettre à son service tout ce que nous avons de force, de courage et d'activité.

Ensemble, nous franchirons, selon le vœu du pays, une étape nouvelle dans la voie du progrès sans limites ouverte à la démocratie française. (Applaudissements prolongés.)

Revue des Journaux

SUR LE NOUVEAU CABINET.

On lit dans le Journal des Débats :

L'expérience qui commence présente à tous les points de vue un intérêt des plus vifs, et le moins que puissent faire les républicains, c'est de suivre l'œuvre entreprise par M. Gambetta, président du Conseil, avec une sympathie expectante ; car si on n'a pas le grand ministère on aura peut-être du moins le grand programme.

On lit dans le Siècle :

Le ministère est constitué. Par le choix même de ses collaborateurs, M. Gambetta vient d'indiquer clairement qu'il se réserve toute l'initiative et qu'il prend toutes les responsabilités. L'ancien président de la Chambre avait caressé un instant la légitime et glorieuse ambition de former un ministère d'illustrations, qui aurait compté dans son sein les personnalités les plus éminentes du Sénat et de la Chambre. Cette conception était assurément séduisante ; mais, comme on pouvait le prévoir, elle a rencontré dans l'exécution de sérieuses difficultés, et M. Gambetta a cru devoir y renoncer.

Notre patriotisme et nos convictions républicaines nous commandent d'ajourner les nombreuses réserves que nous aurions à faire sur quelques-uns des personnages auxquels M. Gambetta a donné place dans sa combinaison.

Le ministère est fait, dit le XIX^e Siècle. Nous

donnons les noms des ministres. Veuillez lire et apprécier. Quant à nous, on nous permettra de nous abstenir aujourd'hui, car nous ne voudrions point paraître décourager le nouveau cabinet par trop de froideur.

C'est plutôt, en effet, d'encouragements qu'il a besoin. Nous nous gardons bien de prononcer des paroles de mauvais augure. Attendons, comme on dit, le ministère à l'œuvre et ne portons pas de jugements téméraires. C'est à ses actes qu'on le jugera bientôt. Ce qui a contribué peut-être à répandre dès hier soir dans le public un certain sentiment que nous ne saurions définir en termes aimables, c'est la grande attente que les premières démarches de M. Gambetta avaient fait concevoir.

On lit dans la Paix :

Nous aurons incontestablement un ministère homogène, puisque aucun des collègues de M. Gambetta ne sera en état d'opposer ses vues à celles du président du Conseil. Cette homogénéité est le bon côté de la composition, un peu imprévue, du cabinet et de la mise à l'écart des grandes personnalités ; mais d'autre part, le chef d'un ministère ainsi formé est bien exposé. Il est seul à porter le poids de toutes les responsabilités, et tout coup qui frappe un de ses collègues l'atteint directement. M. Gambetta est de taille, nous le savons à porter toutes ces responsabilités et à affronter tous les coups. Nous savons que si quelques-uns de ses collaborateurs manquent de prestige, il en possède assez, lui, pour en couvrir tous les autres ; mais la tâche qu'il a assumée en composant son ministère comme il l'a fait, n'en est pas moins très lourde.

On lit dans le Parlement :

Dans quelques heures nous saurons quel est le programme du nouveau ministère, il sera sans doute soumis aux Chambres dès cette après-midi. Avant de le connaître, il serait prématuré de porter un jugement sur le gouvernement qui prend possession des affaires. Les hommes ne sont pas tout, ce sont les doctrines et les actes qu'il faut apprécier. Mais dès à présent, il est bien permis de dire quelle première impression de désappointement, d'étonnement, et même, chez quelques-uns, de consternation, a produit la liste du cabinet formé par M. Gambetta.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(9) du 17 novembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Le capitaine reprit : la naissance de mon enfant éteignit, il est vrai, mais pour un moment seulement, le volcan qui grondait sourdement en moi ; le sentiment de la paternité fut du moins une émotion nouvelle ; ce fut une oasis au milieu de ce désert ennuyeux ; mais ce sentiment aussi vint bientôt s'émousser contre mon cœur blasé. Un événement imprévu acheva de renverser mes projets de bonheur domestique et, m'ôtant jusqu'au courage de remplir mon devoir, me rejeta au milieu du tourbillon de la vie.

Le capitaine se tut un moment.

Son compagnon dut se faire violence pour ne pas questionner son maître, tant il paraissait intrigué de connaître le reste de l'histoire.

Mais le capitaine, éprouvant un visible soulagement à confier à un autre le secret de son cœur, poursuivit :

— Ma femme était la fille unique d'un riche négociant de Cologne. C'est dans cette ville que je suis venu échouer le jour où, lassé de mes folles dépenses, mon père me refusa tout secours et me défendit de reparaitre sous son toit. Là,

je vécus comme je le pus ; n'en ayant ni le goût ni l'habitude, je ne songeai même point à gagner ma vie en travaillant ; un parent éloigné m'envoyait quelque argent et me sauva ainsi de la misère. Mais tout en me mettant à l'abri du besoin, ces secours ne me permettaient plus de mener mon existence d'autrefois ; je ne pus voir le monde qui eût convenu à mon rang ; je fis la connaissance de quelques jeunes gens de bonnes familles bourgeoises, et c'est par eux que je m'introduisis dans la famille de ma femme ; la fille de la maison était charmante ; j'en devins éperdument amoureux ; il faut croire que je ne déplus point, car au bout de quelques semaines je fus son fiancé. Il était convenu que je chercherais à me créer un genre d'occupations en rapport avec mes connaissances. Je promis tout, m'ingéniant sans cesse à trouver de nouveaux prétextes pour reculer l'exécution de mes promesses. J'avais tout travail matériel en horreur ; je serais, je crois, mort s'il m'avait fallu passer mes journées dans un bureau comme mon beau-père. Mon mariage arriva ; le dot de ma femme, ou du moins la rente que nous faisait mon beau-père était largement suffisant pour nous permettre de mener une existence agréable ; mais ce brave négociant, qui avait travaillé toute sa vie, que son travail avait enrichi, ne pouvait comprendre qu'on sût vivre sans s'occuper ; néanmoins on ne se montra point trop exigeant pour moi ; on me pardonna ce que l'on appelait une paresse de grand seigneur, en raison de mes manières aristocratiques et du talent que j'avais de me faire aimer de tous.

Cette vie dura deux ans ; à ce moment éclata une crise commerciale qui avait pour cause l'inquiétude qui pesait sur toute l'Europe, paralysant toutes transactions, en décourageant toute spéculation. Un grand nombre de maisons hollandaises et anglaises firent faillites et entraînent dans leur chute la maison de mon beau-père, qui avait placé chez elles toute sa fortune. Ce fut un coup terrible. Du jour au lendemain toute la famille de ma femme se trouva ruinée. La gêne s'introduisit chez nous.

Il me fallut travailler et j'en avais moins que jamais le courage. Peut-être que si j'avais eu pour femme une personne de mon rang, et si nous avions perdu notre fortune par un malheur quelconque, mon amour-propre m'eût fait comprendre que mon devoir était de travailler pour nourrir ma femme et mon enfant ; j'aurais senti que c'était une lâcheté, une indignité de fuir dans de semblables circonstances le travail mercenaire ; vis-à-vis de ma femme je n'éprouvai point de ces scrupules ; je croyais sans cesse avoir fait assez de sacrifices pour elle, petite fille de bourgeois, en abdiquant, pour l'épouser, ma fortune et mon nom. J'éprouvais un profond ennui. Sur ces entrefaites, le hasard, ou le démon du mal, me fit rencontrer un de mes camarades d'autrefois ; j'avais passé bien des jours joyeux en sa compagnie, à Paris, lorsque j'avais fui la maison paternelle pour ne rechercher que les plaisirs. Il était en service dans l'armée du maréchal de Belle-Isle et me proposa de m'y faire entrer également. Cette proposition me combla de joie, lâche que j'étais : c'était pour moi la délivrance. Le même

soir je me sauvai à cachette ; j'abandonnai ma femme et mon enfant et suivis avec mon ami l'armée française qui allait faire campagne en Bohême...

— Et c'est là ce que vous fûtes mon capitaine ! s'écria Wenz avec un enthousiasme joué. Quelle vie nous avons menée depuis lors ! Comme nous avons vagabondé dans les pays de Flandres et d'Allemagne ! Mais, excusez moi, Monsieur de Beuren, n'avez-vous jamais depuis lors entendu parler de Madame la comtesse et ne lui avez-vous jamais donné signe d'existence pendant la campagne ?

— J'ai souvent... bien souvent pensé à elle depuis cette époque ; mais je ne lui ai jamais écrit ; en quels termes l'aurais-je fait ? En avais-je seulement le droit ? Je n'ai jamais non plus eu de ses nouvelles.

— Ainsi, elle ne sait point encore aujourd'hui ; quelle est la noble comtesse de Beuren ?

— Non. Mais je crois connaître sa résidence actuelle ; je veux réparer envers elle tous mes torts, je veux lui écrire aujourd'hui même ; j'implorerai son pardon, et j'espère qu'elle me l'accordera.

— Et vous n'avez non plus parlé d'elle à son M. le comte de Beuren, votre noble père ?

— Je n'ai écrit à mon père qu'une seule fois depuis que, résistant à sa volonté, j'ai fui son toit.

(A suivre.)

On lit dans le *Rappel* :
 Cette liste causera un certain désappointement à ceux qui avaient annoncé ce qu'ils appelaient le grand ministère.

Nous avons dit que, quels que fussent les ministres, nous les jugerions à leurs actes. Nous le répétons.

La liste est connue, dit la *République française*; c'est sans doute un soulagement appréciable pour la curiosité générale. Il reste à présent, ce qui est plus intéressant, à connaître la tâche que s'est assignée le ministère, le cadre dans lequel il circonscrit son œuvre. On en jugera ensuite la réalisation. Nous estimons, quant à nous, que l'administration nouvelle contient tous les éléments souhaitables pour la mener à bien.

En somme, dit la *Justice*, ce cabinet qui devait être si extraordinaire et si fort, s'annonce, dès ses débuts, de la façon la moins retentissante. Il est inutile d'avertir qu'il n'est pas destiné à rallier les voix radicales. Il n'inspire aucune admiration aux éléments modérés de la Chambre, on se demande en vue de qui il a été fait. On se rappelle avec étonnement qu'il marque l'avènement au pouvoir de l'homme d'Etat attendu depuis si longtemps. Il nous souvient d'un jour où M. Gambetta lança à M. Ferry un mot passablement dur : il lui parla de la politique de déceptions. Nous verrons quel programme apportera le nouveau ministère; mais ce qu'on peut dire dès aujourd'hui, c'est qu'il est né comme le cabinet des déceptions.

La *Liberté* dit que M. Gambetta inaugure sous de tristes auspices sa prise de possession du pouvoir.

Le *Radical*, l'*Intransigeant*, le *Mot d'Ordre* et le *Réveil* se montrent également hostiles au nouveau ministère.

Le *Soleil* est convaincu que M. Gambetta n'a jamais voulu de MM. Léon Say, de Freycinet et Jules Ferry pour collègues et qu'il ne leur offrait un portefeuille qu'en s'y prenant, avec intention, avec calcul, de façon à essayer de leur part un refus à la dernière heure. Nous sommes loin de le regretter, dit-il. Tel qu'il est constitué le cabinet du 14 novembre a, du moins, un caractère très net, très franc. C'est celui de la révision de la Constitution, de l'asservissement de la magistrature transformée en un servile instrument de gouvernement; du rachat des chemins de fer; de la conversion de la rente; de l'impôt sur le revenu; du libre échange; de l'oppression du clergé qui sera considéré comme une administration de fonctionnaires de l'Etat.

Le *Moniteur universel* croit traduire exactement l'impression produite par la publication du ministère Gambetta, en disant qu'elle a causé partout un étonnement profond.

La *Liberté*. — L'avenir seul dira ce que sont et ce que valent les nouveaux ministres. On dit que c'est le ministère des jeunes, ce n'est pas un défaut à coup sûr; l'âge, après tout, ne fait rien à l'affaire, et la capacité, comme la valeur, peut bien ne pas attendre le nombre des années.

Espérons qu'à défaut du grand ministère nous aurons du moins un grand ministre!

Voici ce que dit la *France* ;
 A dater d'aujourd'hui, M. Gambetta n'est plus la suprémacie sans mandat prétendant imposer ses idées et ses candidatures, l'omnipotence visant à s'exercer sous le voile d'un anonyme de convention; il est le chef du ministère de la République française.

Comme tel, nous lui apportons une entière adhésion. Quant à notre concours, il devra nécessairement se mesurer sur les actes. Le cabinet qu'il a formé n'est pas, dans toutes ses personnalités, tel que nous avions aimé à le pressentir. Mais la première liberté à laquelle ait droit un président du Conseil, est sans contredit, celle de choisir ses collaborateurs. Le libre choix est le corollaire inséparable de la responsabilité.

On lit dans le *Temps* :
 Il serait inutile de dissimuler que le ministère est pour tout le monde une déception. On désirait, on espérait, voir se réunir et s'unir autour de M. Gambetta toutes les lumières et toutes les forces du parti républicain dans le Parlement; Ce rêve, puisque c'en était un, M. Gambetta pouvait seul le réaliser, et il ne nous en voudra pas d'ajouter que, du moment où il le pouvait, il le devait.

Le *Télégraphe* aurait souhaité une autre combinaison.

Paris se réjouit de voir arriver des hommes nouveaux : Le pas en avant est énorme dit-il. C'est un abîme qui vient d'être franchi; l'abîme qui sépare la politique timide, hésitante et stérile du *statu quo* de la politique laborieuse, hardie, toujours prudente, mais toujours progressiste. Ce sont des hommes nouveaux qui vont gouverner.

On lit dans l'*Estafette* :
 C'est la jeunesse qui prend possession du gouvernement du pays. C'est elle qui va désormais présider à nos destinées.

Qu'elle se montre tout à la fois laborieuse, sage prudente et résolue; qu'elle ne s'abandonne pas à l'esprit de parti, qu'elle n'ait d'autre but que le bien du pays et qu'elle songe avant tout à faire nos affaires.

On lit dans la *Marseillaise* :
 Il n'y a, à vrai dire, qu'un seul ministre e-

qu'une seule responsabilité; et nous ne nous en plaignons pas, si peu conforme que ce puisse être aux traditions parlementaires. Nous sortirons enfin des équivoques où nous serions restés avec un cabinet hétérogène. M. Gambetta ne pourra pas dire qu'il est entravé, il pourra se mouvoir librement. La France saura bientôt si elle a retrouvé un Colbert ou un Turgot, ou si elle n'a rencontré qu'un Emile Ollivier.

On lit dans le *National* :
 Il est fort possible que le sentiment des responsabilités qui lui incombent éveille chez M. Gambetta des facultés encore endormies, et que nous trouvions en lui l'homme supérieur à toute rancune, à toute colère, à toute impatience, à tout préjugé de parti que les Etats-Unis ont eu la fortune de trouver dans Washington. Tout arrive, en effet, mais on ne saurait nous en vouloir d'attendre que cela soit arrivé pour avoir une opinion arrêtée sur les qualités gouvernementales du nouveau Président du Conseil.

L'*Ordre* se borne à dire que « le Parlement » et le pays vont voir à l'œuvre le ministère Gambetta.»

Le *Pays* constate que « les hommes sérieux ont refusé d'entrer » dans le ministère. Ce ministère, s'écrie M. de Cassagnac, « est l'œuvre d'un fou ou d'un impuissant peut-être des deux. »

Pour l'*Union* c'est la montagne qui accouche d'une souris.

« Qu'est-ce donc que ce grand ministère, s'écrie le *Français*, si ce n'est un gouvernement de désorganisation et de destruction auquel les utopistes et les révolutionnaires n'auront qu'à prêter la main pour préparer et hâter la réalisation de leurs propres rêves, l'assouvissement de leurs propres convoitises? »

La *Gazette de France* s'exprime ainsi :
 « Il ne s'agit pas de rire et de faire des quolibets faciles.

Il s'agit de se préparer à une lutte sérieuse, par une organisation qui réponde à la grandeur du péril. Sans cela, à tous ces rires, ceux dont on se moque pourront répondre : Rira bien qui rira le dernier. En effet, la magistrature, l'armée, l'administration, le travail national, tout va être ruiné par ces nullités redoutables et qui n'entrent au ministère avec M. Gambetta que pour satisfaire ses haines imbéciles.

Prenons garde que s'il ne rencontre pas enfin une opposition sérieuse, qui lui tienne résolument tête, il ne dise comme un de ses compatriotes italiens : Chantez, mais payez. Et il nous fera payer cher. »

La *Défense* estime que « c'est peu pour tant de travail et de si belles espérances » et que « c'est beaucoup trop pour faire quelque chose de bien. »

L'*Univers* trouve que le ministère « est aussi mauvais qu'on pouvait le craindre. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre.

Après la lecture de la déclaration ministérielle, M. Barodet dépose une proposition tendant à reviser la Constitution.

L'orateur espère que le gouvernement accueillera favorablement cette proposition. Il demande l'urgence.

M. Gambetta combat la demande d'urgence, parce que le gouvernement ne peut pas s'associer à une proposition qui menace l'existence du Sénat et qu'on ne peut aborder la question de la réunion du Congrès qu'après avoir examiné préalablement dans chaque Chambre sur quels points la révision doit porter.

En conséquence, le gouvernement repousse l'urgence et se réserve de juger la proposition lorsqu'elle viendra en discussion.

M. Clémenceau combat la théorie exposée par M. Gambetta sur la nécessité d'une entente préalable entre les deux Chambres avant la réunion du Congrès.

L'orateur croit que la Chambre n'a pas le droit de limiter dès aujourd'hui, l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

M. Clémenceau ajoute que rien dans la Constitution n'autorise à dire que les Chambres ont le droit de limiter leur action dans l'Assemblée nationale : celle-ci est toujours maîtresse de son ordre de jour.

M. Gambetta insiste pour repousser l'urgence. Il y a une question politique.

Sur la question de procédure on veut faire croire au pays que la Constitution tout entière est en question. Ce subterfuge n'aboutira pas. (Applaudissements.)

M. Clémenceau insiste. Il termine en déclarant qu'il ne conteste pas le côté politique de la demande d'urgence. Il fait appel au vote de la Chambre.

L'urgence est repoussé par 368 voix contre 120.

Informations

Nous croyons utile de reproduire l'article sci-

avant, que nous empruntons au journal *Le Moniteur Financier*, sur la Grande Compagnie d'Assurances.

Il y a là une question d'intérêt général sur laquelle nous appelons l'attention sérieuse de nos lecteurs :

La Grande Compagnie a été fondée le 28 février 1881.

Son capital social est de 50 millions, dont le quart versé.

Ses actions sont admises à la cote officielle, au comptant et à terme.

Dès sa création, la Grande Compagnie s'est classée parmi les premières et les plus puissantes Compagnies d'Assurances. La haute honorabilité de son Conseil d'administration et l'importance de son capital de 50 millions, plus élevé que celui d'aucune autre Compagnie française d'assurances, l'ont mise, en effet, immédiatement au nombre des Compagnies offrant les meilleures garanties.

Grâce au principe même de son fonctionnement, elle n'a pas eu à surmonter les difficultés qui marquent habituellement la période de début des Compagnies d'assurances, et en quelques mois, sans avoir d'avances de fonds à faire, par conséquent sans entamer son capital, elle s'est constituée un portefeuille comme bien des compagnies n'en ont pas encore, comme celles qui sont aujourd'hui les plus prospères ont mis de longues années à s'en créer un semblable.

Un pareil résultat prouve, en dehors de tout raisonnement, la valeur du principe de la Grande Compagnie.

Quel est ce principe, en quoi consiste le fonctionnement de la Grande Compagnie ?

Assurer contre l'incendie la meilleure classe d'affaires avec un rabais de 25 0/0 sur les tarifs en vigueur.

Ne courir aucun risque de plus et réaliser au moins le même bénéfice que les autres Compagnies; Tel est le but que s'est proposé la Grande Compagnie.

Il n'y a personne que cette question n'intéresse. Pour tout le monde, en effet, il est important de savoir qu'on peut s'assurer à la Grande Compagnie à 25 0/0 meilleur marché qu'aux autres Compagnies, avec autant de garanties et de sécurité.

Et quant à ceux qui voudraient devenir actionnaires de la Grande Compagnie, ils ont le plus grand intérêt à apprendre que, tout en assurant avec une réduction de 25 0/0 sur les tarifs actuels, la Grande Compagnie ne court aucun risque de plus et réalise un bénéfice au moins égal (nous verrons tout à l'heure qu'il est plus élevé) à celui des autres Compagnies.

Jusqu'à présent, toutes les assurances ne comportant que des risques simples ou de bons risques se sont traitées par l'intermédiaire de courtiers ou agents qui font signer aux assurés ce qu'on appelle des *polices*.

Ces polices sont faites pour une durée de dix ans. Sur le montant des primes à payer chaque année par l'assuré, conformément à sa police, la Compagnie fait au courtier, par l'intermédiaire duquel est venue l'assurance, une remise de 25 0/0. Et, de plus, au lieu de payer cette remise annuellement, la Compagnie en tient compte immédiatement à son courtier pour la totalité des primes à recevoir.

En sorte qu'elle lui donne 10 fois 25 0/0, soit en réalité 250 0/0, de chaque prime à payer par l'assuré ou deux fois et demie cette prime.

C'est ce qu'on appelle en assurances les *commissions escomptées* et ce qu'on exprime habituellement en disant que les Compagnies font à leurs courtiers une remise de deux années et demie de primes.

Il suit de là que la Compagnie ne paye pas seulement à son courtier la prime qu'elle reçoit de l'assuré pour la première année. Si cette prime est de 100 fr. par an, la Compagnie fera la remise de ces 100 fr. et avancera en outre 150 fr. qu'elle prendra sur son capital, sur ses réserves ou sur son fonds de garantie.

Ce n'est, par suite, qu'après deux ans et demi que la Compagnie commencera à encaisser la prime à son profit. S'il survient un sinistre dans cet intervalle, non seulement la Compagnie aura fait une assurance qui ne lui aura rien rapporté, pour laquelle, au contraire, elle aura fait une avance perdue par le fait du sinistre, mais encore elle aura le sinistre à payer.

Si l'assurance cesse d'être payée au bout de la seconde année, la Compagnie aura couru des risques pendant deux ans sans aucun bénéfice. Elle se trouvera même en perte par suite de l'avance de deux ans et demi de commission.

Enfin, comme la durée moyenne des polices, bien que ces polices soient faites pour dix ans, n'est en fait que de six à sept ans, au lieu de payer à leurs courtiers, en commissions escomptées, 25 0/0 des primes à recevoir, les Compagnies leur font en réalité, une remise beaucoup plus élevée.

La commission de deux années et demie de primes, lorsqu'elle porte sur une assurance d'une durée de dix ans, est bien en effet, avec le montant des primes à recevoir par la Compagnie dans le rapport de deux et demi à dix, soit du quart ou 25 0/0; mais si cette commission de deux années et demie de prime est faite pour une assurance qui ne dure que sept ans, elle est alors avec le montant des primes dans le rapport de deux et demi à sept, et ne représente plus seulement le quart, mais plus du tiers, soit de 35 à 36 0/0 de primes à recevoir.

Le système que nous venons d'exposer est celui que pratiquent toutes les Compagnies d'assurances.

Malgré les inconvénients de ce système, les Compagnies ont dû y avoir recours, parce que, pour faire connaître et vulgariser l'assurance, il fallait des courtiers et des courtiers bien payés. Mais, si les anciennes Compagnies, après s'être organisées comme elles l'ont fait, après avoir créé des réseaux d'agents et de courtiers qui ont chacun un portefeuille et des droits acquis, ne peuvent modifier et n'ont même pas d'intérêt à modifier leur organisation, par contre, aujourd'hui que l'assurance est connue, qu'elle a pénétré presque partout, que les relations sont plus fréquentes et les moyens de communications extrêmement faciles, le système onéreux des *commissions escomptées* peut être avan-

tageusement supprimé par une Compagnie nouvelle.

C'est ce que fait la Grande Compagnie. La Grande Compagnie n'emploie pas l'intermédiaire des courtiers.

Au lieu de courtiers elle a un personnel d'employés et d'inspecteurs à appointements fixes, dont le concours ne grève que très peu les affaires. Ce personnel d'employés et d'inspecteurs est doublé, pour les départements, des agents de la Compagnie d'assurances sur la vie, le *Crédit Viager*, fondé en 1854.

La Grande Compagnie ne fait pas de remises.

Au lieu de faire des remises, la Grande Compagnie assure à 25 0/0 meilleur marché que les autres Compagnies et fait ainsi profiter le public des 25 0/0 attribués et payés d'avance aux courtiers dans le système des commissions escomptées.

Le principe de la Grande Compagnie est donc celui-ci :

Réduction de 25 0/0 sur les tarifs des autres Compagnies et suppression des commissions escomptées.

Aux assurances contre l'incendie, la Grande Compagnie réunit toutes les autres branches d'assurances, à l'exception des assurances sur la vie. En même temps que les assurances contre l'incendie, elle fait des assurances pour les transports, des assurances contre le chômage et contre les accidents.

En réunissant ainsi sous une même administration les différentes branches d'assurances pour l'exploitation desquelles les Compagnies créent le plus souvent des Sociétés distinctes, la Grande Compagnie s'assure des bénéfices sur chacune de ces branches, sans, pour ainsi dire, augmenter ses frais.

En résumé, le système de la Grande Compagnie, tel que nous venons de l'exposer, tel qu'on l'a sans doute bien compris, car il est des plus simples, est extrêmement avantageux pour le public.

Il nous reste à parler des autres branches d'assurances exploitées par la Grande Compagnie.

Chronique locale

M. d'Alincourt, percepteur à Cahors, est nommé percepteur à Landrecies (Nord).

Nous apprenons avec plaisir que M. Pradel, ancien élève du Lycée de Cahors, licencié ès-lettres, est nommé chargé de cours de troisième au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Combarieu qui passe en seconde.

M. Vernet, pharmacien de 1^{re} classe à Cajarc ancien élève et plusieurs fois lauréat (1^{er} prix) de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Limoges, vient de se voir décerner, par un vote unanime de la Société de pharmacie de Paris, le premier prix de thèses (médaillon d'or) pour l'année 1880-1881.

Ce prix est décerné tous les ans à l'auteur de la meilleure thèse soutenue devant l'école supérieure de pharmacie de Paris, dans le courant de l'année.

EXAMENS DE BREVET DE CAPACITÉ.

Aspirants.

Inscrits 82. — Présents 76. — Admissibles 30. — Reçus 23. Ce sont :

MM. Bernay, Boisset, Bordes, Bos, Boule, Catusse, Delrieux, Ducourneau, Figeac, Labroille, Latapie, Mailhé, Marconnié, Mège, Mourguès, Robert, Sarda, Souleillou, Silvestre, Tarrit, Tourriol, Verdy, Vignes.

SOUSCEYRAC. — Le 7 novembre, vers une heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré à l'habitation du nommé Lacam, du hameau de Lafonbone. Le vent s'engouffrant par la cheminée, aurait poussé quelques étincelles du foyer sur le toit de chaume et provoqué l'incendie. Les pertes s'élevèrent à 1,360 fr. Lacam n'était pas assuré.

LE CRIME DE ST-PIERRE-LAFEUILLE. — La nuit dernière un crime épouvantable a mis en émoi le hameau de St-Pierre. Un sieur Vaysset, domicilié à Laroque-des-Arcs, s'est rendu à St-Pierre-Lafeuille où habitent sa femme et sa belle-mère, avec la pensée de les tuer, ayant, disait-il, à se plaindre de leur conduite. D'un coup de fusil il a blessé mortellement sa femme, puis il a brisé un bras à sa belle-mère d'un coup de crosse.

Vaysset a été arrêté quelques instants après ce double crime.

La Lyre Cadurcienne, donnera son premier concert Dimanche prochain, dans la salle du théâtre, avec le concours de plusieurs artistes de Cahors et des théâtres de Toulouse.

Le programme est des plus attrayants. Nous le publierons samedi prochain.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 8 septembre 1884 (Suite).

Sur la proposition de M. Fraysse, rapporteur de la même Commission, le Conseil :

1° donne acte à M. le Préfet de la communication du tableau des impositions établies d'office pour l'année 1882, en centimes et en journées de prestations.

2° ajourne, faute de fonds, l'examen de la demande en reconstruction du pont du Guâ, établi sur le Célé, à Figeac, pour le service de la route départementale n° 7.

3° approuve l'avant-projet de construction du chemin de grande communication n° 41, dans la traverse de Marcihac, et déclare les travaux d'utilité publique, pour ce qui concerne les propriétés non bâties, avec cette réserve que la commune de Marcihac sera tenue de faire connaître les ressources dont elle dispose à cet égard, et qui ne sauraient, en aucun cas, être inférieures au 1/3 de la dépense.

4° approuve l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 49, partie comprise sur le territoire de la commune de St-Cirgues, et déclare les travaux d'utilité publique.

5° donne acte à M. le Préfet de la communication du tableau faisant connaître l'état de répartition des fonds d'emprunt à dépenser en 1882 sur divers chemins vicinaux d'intérêt commun.

Au nom de la même Commission, M. Calmeilles propose au Conseil de renvoyer à la Commission des finances, avec avis favorable, une demande de secours présentée par le S^r Malaret, de Lamothe-Fénélon, comme ancien chef cantonnier.

Adopté.

Le même rapporteur propose d'adopter l'avant-projet de rectification du chemin vicinal d'intérêt commun n° 83, sur le territoire des communes du Montat, de Cieurac et de Fontanes. Cette rectification part de la halte des Sept-Ponts et suit le tracé A' B' C D.

Adopté.

Sur la proposition de M. Pradines, rapporteur de la Commission des vœux, le Conseil rejette la demande de divers habitants de la section de Vaysse, dépendant des communes de Lherm et des Arques, tendant à ce que cette section soit érigée en mairie distincte.

Sur la proposition du même rapporteur le Conseil rejette, avec regret, faute de fonds, les demandes de subvention présentées,

1° par le Comité Coligny, de Paris;

2° par la Société centrale de sauvetage des naufragés;

3° par la Société hippique française;

Le même rapporteur propose au Conseil de donner un avis favorable au projet de changement de foires à Sérilhac (Corrèze).

Adopté.

Sur la proposition de M. Faurie, rapporteur de la même Commission, le Conseil :

1° adopte, conformément aux propositions de M. le Préfet, la liste des secours à accorder aux hospices, bureaux de bienfaisance et institutions charitables.

2° maintient pour 1881-1882 le tableau des communes divisées en sections électorales pour 1881-1882;

3° approuve comme suit le classement des demandes de secours formées par diverses communes pour travaux de réparation ou de construction de maisons d'écoles et de salles d'asile, et détermine de la manière suivante la subvention départementale à allouer à ces communes.

1 Arcambal.....	200
2 Livernon.....	150
3 Montvalent.....	100
4 Viazac.....	100
5 Pinsac.....	100
6 St-Clair.....	100
7 Vigan (Le).....	200
8 Labenque.....	100
9 Salviac.....	150
10 Lauzès.....	150
11 Laburgade.....	100
12 Calamane.....	100
13 Bouyssou.....	200
14 Durbans.....	100
15 Ruyres.....	100
16 Grèzes.....	150
17 Escamps.....	100
18 S ^{rs} -Colombe.....	150
19 Cras.....	150
20 St-Martin-de-Vers.....	200
21 Labastide-du-Vert.....	100
22 Sonac.....	100
23 Camburat.....	50
24 Goujounac.....	100
25 Gigouzac.....	100
26 Crayssac.....	100
27 Lanzac.....	50

(A suivre).

Nous lisons dans le Réveil de Toulouse :

Dans la journée de dimanche, un officier, accompagné de son ordonnance, se rendait à la gare pour expédier un colis, lorsque arrivés devant la grille qui sépare la grande vitesse de la petite, le soldat, qui ne connaissait pas les lieux, demanda le chemin qu'il fallait prendre. A cette question, l'officier se jeta sur le malheureux, le frappa brutalement à plusieurs reprises et le prenant à la gorge essaya de l'étrangler.

Le soldat, connaissant les peines infligées aux hommes qui frappent un supérieur recevait les coups sans se défendre, quand un vigoureux charretier s'avança vers l'agresseur et lui asséna sur la tête un vigoureux coup de poing qui l'envoya rouler sur le sol, aux applaudissements de la foule indignée. La victime pleura abondamment.

L'auteur de cet acte de brutalité était en état d'ivresse manifeste.

ANNUAIRE DU DÉP^t DU LOT.

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie ont intérêt à figurer sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, sont priées d'envoyer sans retard leurs communications.

Nous rappelons également aux agents d'affaires, industriels, commerçants que ce recueil contient des Annonces ou Réclames.

Le monde industriel et commercial de notre département a compris le bénéfice qu'il pouvait retirer de ce mode de publicité, car le nombre des commandes a toujours été en augmentant; mais comme on semble ignorer que l'Annuaire départemental doit paraître à époque fixe et que des demandes de publication nous sont chaque fois adressées trop tard pour être insérées, nous croyons devoir prévenir les intéressés que les annonces ne seront reçues, cette année, que jusqu'au 10 décembre, dernier délai.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 19 novembre

AVEC LE CONCOURS DE M^e MÉA, DE L'ODÉON

ANGELO

Pièce en quatre actes de Victor Hugo.

LES FOLIES AMOUREUSES

Comédie en trois actes.

Dernières Nouvelles

Paris, 16 novembre.

On se montre assez inquiet à la Bourse de la démission de MM. de Saint-Vallier et Chanzy, nos ambassadeurs à Berlin et à St-Petersbourg. Cette inquiétude s'est même traduite par une baisse sensible. Il n'y a peut-être là qu'un mouvement précipité, mais enfin ce mouvement existe.

On cherche, on examine; on se demande pourquoi ces deux diplomates si modérés, si mesurés, si bien en cour auprès des empereurs d'Allemagne et de Russie, ont offert ou plutôt donné leur démission. Je sais bien qu'il est assez correct que les ambassadeurs, à l'avènement d'un nouveau ministère, rendent à celui-ci toute liberté à leur égard; mais on ne s'arrête pas suffisamment à cette raison, et j'ai entendu exprimer la crainte que l'exemple donné par MM. de Saint-Vallier et Chanzy ne soit suivi par MM. de Noailles et Duchâtel, nos représentants à Rome et à Vienne.

Il est clair que si cette éventualité se réalisait, l'impression serait des moins satisfaisantes.

Paris, 16.

Pour répondre aux vœux du nouveau président du Conseil sur la réforme judiciaire — qui est un des points du programme esquissé hier, — M. Cazot s'est mis immédiatement à l'élaboration d'un nouveau projet, dont on connaît déjà les points principaux. La compétence des juges de paix, par exemple, sera étendue sérieusement au point de vue civil, et elle comprendra notamment, dans une certaine mesure, les matières correctionnelles et commerciales.

Les tribunaux de première instance seront remplacés par un juge unique, lequel, assisté de deux juges de paix de l'arrondissement, constituera un tribunal d'appel pour les décisions rendues en justice de paix.

Les Cours d'appel seront maintenues, mais le personnel en sera considérablement réduit.

Il y aurait, par conséquent, si le nouveau projet de M. Cazot est adopté, une grande diminution du nombre des sièges, et l'on en profiterait pour élever, dans de notables proportions, le traitement des magistrats de tout ordre.

L'inamovibilité serait maintenue. J'ajoute qu'en tout état de cause, le projet ne sera déposé qu'à la session de janvier.

Paris, 16, soir.

MM. de Saint-Vallier et Chanzy, seraient remplacés à Berlin et à Saint-Petersbourg par MM. Challemel-Lacour et Léon Renault.

M. Duchâtel, qui ne démissionnerait pas, irait prendre à Londres, la place de M. Challemel-Lacour.

Quant à M. de Noailles, il serait rappelé, mais on ne prononce pas encore le nom de son successeur.

— MM. Dumont, Zewort et Buisson, directeurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, ont donné leur démission.

Bourse de Paris.

Cours du 17 novembre

Rente 3 p. %.....	86.00
— 3 p. % amortissable.....	86.70
— 3 p. % amort. nouveau.....	85.65
— 4 1/2 p. %.....	115.00
— 5 p. %.....	116.75

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 15 Novembre 1881.

Le report a été cher à la liquidation qui a commencé hier à Londres; il n'y a donc pas à espérer qu'il soit bon marché à la liquidation qui commence aujourd'hui à Paris par la réponse des primes. Les réalisations se sont accentuées. Nos rentes n'ont pas échappé au mouvement de recul, le 5 0/0 a fléchi à 117,30, le 3 0/0 à 86,50, l'emprunt à 85,20.

Les cours de la Banque de France se sont nivelés au comptant et à terme, 6,425. Les autres institutions de crédit ont, de rares exceptions près, perdu du terrain. La Banque nationale, dont le prix ne répond pas à la situation connue, reste demandée de 665 à 670. L'Union et son groupe sont en reprise. La Banque ottomane s'est maintenue, malgré la faiblesse chaque jour plus grande des valeurs turques.

Le 5 0/0 italien est lourd, un peu au-dessus de 89. L'Unité égyptienne est hésitante de 362 à 365; les rachats des vendeurs de la première heure ont relevé le 5 0/0 turc au-dessus de 13,50.

Le Suez a fléchi à 2,410, malgré la continuation de ses belles recettes. Le Gaz oscille autour de 1,670, l'accord entre la C^{ie} et le Conseil municipal ne paraît pas en bonne voie.

MALADIES DES YEUX

M. le Docteur Mouton, médecin oculiste de Paris, recevra à Gourdon, Hôtel Ecu de France, les 15, 16; à Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, les 17 et 18; à Figeac, Hôtel des Voyageurs, les 19, 20 novembre. GUERISON prompte et radicale sans opération par un nouveau traitement des maladies des yeux. Cataracte, Amaurose, Glauconie, Loucherie, Maladies des paupières, de la cornée, de l'iris, etc. — Lunettes spéciales pour les vus les plus faibles. — Myopes et presbytes.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

BIBLIOGRAPHIE

CONCOURS D'ÉCRITURE

Il est on ne peut plus désirable que les enfants acquièrent une bonne pratique de l'écriture. Pénétrés de cette pensée, MM. HACHETTE et C^{ie} ont ouvert un concours entre tous les élèves (garçons et filles) des écoles de France et d'Algérie. En vue de ce concours, qui sera clos irrévocablement le 1^{er} octobre 1882, les organisateurs ont fait choix de la nouvelle méthode Manoury, inscrite sur la liste des ouvrages dont l'usage est autorisé dans les écoles de la ville de Paris. Les prix et mentions sont de plusieurs catégories, et il y en a un grand nombre, l'ensemble des récompenses s'élevant à plus de 5000 fr. On s'adresse à la librairie Hachette et à tous les libraires des principales villes pour avoir le règlement du concours et des spécimens de la méthode Manoury.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit avoué à Cahors.

EXTRAIT

De demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du 14 novembre courant et par exploit de Contou, huissier, en date du 15 novembre même mois, la Dame Catherine PAILLET, sans profession, demeurant et domiciliée avec son dit mari dans la commune de Sainte-Alauzie, épouse du sieur François-Xavier COMBARIEU, a formé devant le Tribunal civil de Cahors une demande en séparation de biens contre ledit François-Xavier COMBARIEU, son mari.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le 17 novembre 1881.

DELBREIL.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

EN HUIT LOTS

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le SAMEDI DIX DECEMBRE mil huit cent quatre vingt-un, à midi précis.

De divers immeubles situés dans les communes de Sainte-Alauzie et de Lascabanes, cantons de Castelnau-Montratrier et de Montcuq, saisis au préjudice de M. François-Xavier Combarieu, père, propriétaire à Sainte-Alauzie.

MISES A PRIX :

Chacun des huit lots sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Louis Bousquet, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

FONDÉE EN 1864.

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE CAHORS

RUE FÉNELON, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escomptes sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catús.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Vallon, à CATUS, (Lot).

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

5 REVEIL

cuivre, portatif, à bruyante sonnerie; et 12 fr. Horloge comtoise, Coucou, Cartel, ou Ciel-de-Bœuf. PENDULES de Chem., en doré, avec soleil et globe 20f. PENDULES de Cheminée, riches, en marbre... 20f. Envoi des Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie Stod. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs), ou à ses dépôts qui sont à: PARIS Le DÉPÔT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84, MARSEILLE La GRANDE MAISON Franco-Génévoise d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45. Dem. aux directeurs de ces maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6 f. Remontoirs à 8 f. et mise à l'heure mec. à 14 f. Montres tout arg. web. à 15 f. Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22 f. etc.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887
PREMIERS PRIX
aux CONCOURS régionaux du Midi.
USINE à LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
SEUL LE VÉRITABLE NOM

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mèlasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 43 Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la
Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale, rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

	Producteurs directs.		Porte-Greffe:	
	Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent.	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent.	6 f. »
OPORTO, — .6 »	20 »	VIALA, — .6 »	16 »	
CUNINGHAM, — .6 »	25 »	CLINTON, — .3 »	50 10 »	
HERBEMONT, — .6 »	25 »	TAYLOR, — .3 »	50 10 »	
		SOLOIS, — .7 »	20 »	

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après): RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Il donne
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les Bureaux de Poste et dans les Bureaux de Poste des succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres